



Funéplus
Réseau Funéraire

La Roche sur Yon le 27 Mars 2020

LETTRE OUVERTE A :
Monsieur le Premier Ministre

Copie à
Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé.
Madame la Ministre du Travail,
Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales,
Le HCSP.

Monsieur le Premier Ministre,

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19 touchant la France comme de nombreux pays, des mesures ont été annoncées qui perturbent souvent l'exercice de nos fonctions.

Conscients que notre activité relève de l'intérêt général, nous sommes particulièrement attentifs à la sécurité des salariés des entreprises affiliées à notre réseau ainsi qu'à celle de tous les acteurs de notre secteur.

Le corps médical voit les patients et les familles dans la peine et les traite avec beaucoup de dévouement et d'abnégation. Malheureusement, lorsque le décès survient, ce sont sur les entreprises de pompes funèbres que les familles en deuil se reposent.

C'est conscients de cette mission de service que nous agissons auprès de vous pour vous faire part de nos recommandations et suggestions :

- Interdiction, des soins, des toilettes (civiles ou rituelles) et de la présentation du défunt porteur de Covid-19.
- Des instructions/procédures simplifiées et sécurisées pour la prise en charge des défunts à domicile et dans les EPHAD.
- Consignes de mise en bière immédiate des défunts porteurs du covid-19.
- Faciliter la procédure d'autorisation de fermeture de cercueil (mise en bière immédiate).
- Consignes aux administrations de faciliter la transmission dématérialisée des documents liés aux opérations funéraires.
- Garantir aux opérateurs funéraires un accès aux stocks de housses mortuaires.
- Donner des consignes claires aux parties prenantes (hopitaux, EPHAD, etc.) sur l'usage des housses mortuaires (une seule housse par défunt à contrario de ce qui est pratiqué dans certaines structures).
- Inscrire les opérateurs funéraires dans la liste des professions prioritaires pour l'accès aux équipements de protection individuelle.
- Prise en compte de la dangerosité de la mission des opérateurs funéraires à l'identique des personnels soignants.
- Faciliter les déplacements des professionnels du funéraire en donnant des consignes claires aux autorités locales en charge des contrôles d'autorisation de sortie et déplacement.

Face aux difficultés rencontrées par les professionnels du secteur funéraire, nous, représentants du réseau d'entreprises funéraires indépendantes souhaitons vous alerter sur ces différents points.

C'est en leur nom que nous vous apportons nos idées dans l'espoir que notre secteur économique et ses acteurs soit considérés à leur juste valeur.

Dans l'attente de voir nos propositions prises en compte par le gouvernement et ses services, dans la perspective d'évolutions réglementaires et de clarification, nous vous prions, Monsieur le Premier Ministre, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Loïck Rodde
PDG du Réseau Funéplus